

Les anciens ont encore en souvenir le Docteur FLORENTIN installé à Bretigny - Norges-le-Bas qui a eu pour successeur le Docteur CHEVASSU auquel le Docteur PICARD-MOREAU a succédé. Ce dernier a eu la gentillesse de nous faire parvenir une histoire de la Commanderie écrite par le Docteur FLORENTIN.

La diffusion, dans le bulletin se fera par partie.

La Commanderie était par définition la résidence d'un commandeur, chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier. Après les tribulations subies au travers des siècles, les bâtiments sont devenus la propriété de la Coopérative d'insémination.

Place au Docteur FLORENTIN et à son histoire écrite en 1962.

Au XII^e siècle, la voie romaine était une des voies principales qui unissaient les provinces du Midi de la France aux régions du Nord et de l'Est.

Elle était fréquentée par une multitude de pèlerins et de marchands et tous les convois marquaient obligatoirement un temps d'arrêt au passage de la Norges qui était le premier gué à franchir au sortir de Dijon.

En conséquence, de très bonne heure, s'installèrent à cet endroit des artisans et des marchands en vue d'assurer la réparation éventuelle des véhicules et le ravitaillement des voyageurs. D'autre part, à cette époque, les hôpitaux n'étaient pas encore concentrés dans les villes, ils étaient disséminés dans les campagnes où leur nombre ne fit qu'augmenter quand, rapportée d'Orient avec les Croisés, la lèpre fit son apparition en France et dans l'Europe occidentale. Ainsi, la seule région de Dijon, à Arceau et à Is-sur-Tille, etc., il existait des hôpitaux. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait songé à créer un hôpital au hameau de Norges-le-Bas où s'arrêtaient chaque année un nombre considérable de voyageurs et de fonder un établissement chargé d'accueillir ceux qui étaient sans ressources et d'assurer les soins nécessaires aux personnes qui pouvaient être fatiguées ou malades.

LA CREATION

Elle fut réalisée en l'an 1200 par Gérard, damoiseau de Changey, seigneur de Norges, et par le seigneur de Saint-Julien-du-Val dans la baronnie duquel se trouvait situé le nouvel hôpital.

Dans l'acte de donation, le damoiseau de Changey « offre en pure et perpétuelle aumône à Dieu et aux pauvres de l'hôpital de Norges, la tierce part qu'il a en la ville de Norges, et l'investit par les mains de frère Etienne, maître du dit hôpital ». La fondation est faite « avec réserve de garde noble » et l'acte est ratifié le 8 mai 1200 par Guillaume de Vergy, Sénéchal de Bourgogne et par le Doyen de la Chrétienté.

La réserve de garde noble était une clause que la plupart des seigneurs inscrivait dans leurs actes de donation. Elle empêchait le bénéficiaire de léguer ou d'aliéner le domaine à sa fantaisie et elle le maintenait en état de vassalité : le seigneur lui assurait sa protection en échange de certains services et notamment il pouvait exiger le service militaire.

Quant au doyen de la Chrétienté, c'était le curé de l'église dont dépendait le baptistère ; unique endroit où l'on baptisait les habitants de toute une région. Cette église était le plus souvent, comme à Dijon, placée sous le vocable de Saint Jean-Baptiste et chaque année, au début du carême, les chrétiens venaient se présenter au doyen de la chrétienté pour renouveler les promesses de leur baptême. Plus tard, en souvenir de cette coutume, tombée en désuétude les habitants des campagnes conservèrent l'usage de venir recevoir les cendres des mains du doyen qui prononçait pour eux son premier sermon de carême : c'était le sermon des aubiets, déformation du mot « aubains » (alibi nati).

Tenu en très grande considération parmi les clercs, le doyen de la chrétienté était appelé à contresigner les chartes les plus importantes des ducs et des grands seigneurs.

L'INSTALLATION DES ANTONINS

En 1237, Robert II, évêque de Langres, en vue d'assurer à la fondation, des bases plus stables et une extension plus rapide, confia à l'hôpital de Norges à l'ordre des Hospitaliers de Saint Antoine de Vienne, mais en stipulant, lui aussi, que l'établissement resterait sous sa juridiction.

Cet ordre, à cette époque déjà en pleine prospérité, avait été fondé en 1070 par Gaston gentilhomme du Dauphiné. Il fut d'abord composé de laïques, puis de chanoines réguliers et finalement transformé en ordre religieux avec un abbé général à sa tête en 1218. Il avait surtout pour mission d'accueillir et de soigner les pauvres atteints du « mal des ardents ».

Cette maladie, très commune au Moyen-Age, était caractérisée par des accès de fièvre, accompagnés de maux de tête, de douleurs lombaires et de sensation de brûlures à travers tout le corps, d'où son nom, et elle entraînait finalement une gangrène des extrémités. Par ces symptômes, elle s'apparentait à l'ergolisme, gangrène due à l'intoxication par l'ergot de seigle, forme seconde d'un champignon, le claviceps purpurea et comme lui, elle devait être causée par la consommation de farines avariées. Du X^e au XIII^e siècle, elle eut en France un véritable caractère épidémique. Pour s'en protéger, ou pour en solliciter la guérison, on avait recours à Sainte Geneviève désignée souvent sous le vocable « Sainte Geneviève des Ardents » et quand les Antonins assumèrent la charge de la combattre, la maladie reçut une appellation nouvelle : « le feu de Saint Antoine ».

Les Antonins s'installèrent donc à Norges-le-Bas avec à leur tête un commandeur et l'hôpital devint la Commanderie de Saint Antoine, connu aussi sous le nom de « proceptoris generalis Norgiarum ». En dehors des soins aux malades, sa mission était de porter secours aux voyageurs nécessiteux et d'abriter les pèlerins. Les Antonins portaient le costume des clercs et un manteau noir marqué, sur le côté gauche, d'une

BOULANGERIE

PÂTISSERIE

J.-M. GUENOT

21490 BRETIGNY

Tél. : 80 35 73 05

croix bleue en forme de T. Au château de Norges, dans la petite pièce ayant probablement servi d'oratoire, on pouvait encore voir, il y a quelques années, une fresque qui représentait un Antonin en costume.

LA PROSPERITE DE LA COMMANDERIE

Dès l'origine, la Commanderie bénéficia de nombreuses donations. L'année même de la fondation en 1237, le seigneur de Brançon Josseran, lui accorda quatre journaux de terres qui formèrent l'enclos de l'établissement. Au corps de loges principal étaient annexées une chapelle et des habitations pour deux fermiers. Le tout était complété par une vigne et un jardin.

Le 4 octobre 1250, Jérôme de Changey donna aux Hospitaliers tout ce qu'il possédait « en la ville et dépendances de Norges ».

En novembre 1256, Haymon de Changey, en accord avec sa femme Marguerite, abandonna aux moines de la Commanderie tout ce qu'il possédait à Norges et sur son territoire.

Texte de cette donation traduit en français :

« Moi, Haymon de Changey, damoiseau, fais savoir à tous ceux verront ces présentes que désirant prévenir le jour de ma mort par des œuvres de miséricorde et pouvoir au salut de mon âme et des âmes de mes ancêtres, j'ai donné et concédé, je donne et concède en pure et perpétuelle aumône à Dieu et à la maison de Saint Antonin de Norges tout ce que j'ai dans la ville, dépendances, finage et territoire de Norges en homme, terres, prés, paturages, bois usages, justice, domaines, cens, décimes, tierces et en tous autres revenus, provenances et avantages.

Aussitôt après mon décès, les religieux : maître et frères de la maison Saint Antoine de Norges pourront entrer en possession de tous ces biens sans que personne puisse en réclamer ou y contredire, biens dont je les ai investis en la personne de Frère Jacques, Maître de la maison de Saint Antoine de Norges... Laquelle aumône, moi Marguerite épouse du dit Haymon, librement, j'approuve, veux et concède... Et tous deux avons prié et voulu qu'aux présentes lettres soient apposés les sceaux et signatures des vénérables : Maître Marchand doyen de la chapelle des Ducs et maître Aubry doyen de la Chrétienté de Dijon.

Fait en l'an de Seigneur, 1256 au mois de novembre ».

Ainsi au Moyen-Age, on pensait assurer le salut de son âme en léguant ses biens aux églises et aux monastères, mais comme on en conservait la jouissance pendant son vivant, le sacrifice n'était pas grand et ne pouvait guère être une contre-partie valable des fautes commises. Par contre, dans ce cas particulier, c'est la Dame Marguerite qui consentait à être dépouillée de tout après la mort de son mari, sans recevoir aucune garantie pour le repos de son âme à elle, pas plus que pour celle de ses propres ancêtres et ce geste désintéressé lui donnait certes plus de titre à mériter la récompense qu'Haymon de Changey sollicitait pour lui-même.

De nouveaux dons furent accordés aux Antonins par Miles de Fult en 1384, par Guillaume de Grancey en 1293, par Hugues de Dampierre et Isabelle de Nole qui leur cédèrent les moulins d'Hauterive à Bretigny.

A ces dons s'ajoutaient les offrandes faites par les pèlerins qui venaient chaque année en grand nombre prier à la chapelle de Saint Antoine, par les voyageurs et les marchands qui se succédaient chaque jour sur la voie romaine.

Grâce à toutes ces libéralités, la Commanderie put rapidement acquérir une grande prospérité et les Antonins, devenus seigneurs à Norges par la donation d'Haymon de Changey, possédèrent bientôt de nombreuses terres dans toute la région : à Bretigny, Changey, Ogny, Bellefond, Ruffey, Flacey, Ahuy et même à Genlis et à Varanges. Moins de vingt ans après leur arrivée à Norges, ils avaient déjà hospice et hôtel à Dijon au faubourg Saint-Michel dans une rue qui de ce fait reçut le nom de Saint-Antoine. Cet hôtel contigu à celui de Theuley fut brûlé en même temps que lui en 1513, quand le

gouverneur de la Trémouille fit incendier les faubourgs pour dégager les abords du castrum à l'approche des Suisses qui avaient envahi la Bourgogne.

ACTIVITE HOSPITALIERE - LE CIMETIERE

Malheureusement si les documents nous renseignent sur les biens que possédait la Commanderie, ils restent muets en ce qui concerne l'importance du rôle qu'elle eut à assumer comme maison d'accueil et comme hôpital.

Nous savons toutefois que l'hôpital du faubourg Saint-Michel envoyait à Norges ses malades en surnombre. D'autre part, cette année même, 1962, au cours de travaux d'adduction d'eau pour la commune de Bretigny, une tranchée pratiquée le long de la route face à la Commanderie a mis à jour plusieurs dizaines de squelettes et lors de la construction du château actuel, on avait déjà découvert dans la cour à quelques mètres de là, des cercueils de pierre.

Sans doute pour déterminer l'origine de ces ossements, plusieurs hypothèses sont possibles. Ils pourraient par exemple provenir d'un combat, mais alors on aurait trouvé à côté des squelettes des débris d'armures ou d'équipement et en raison du nombre des victimes ce combat aurait été assez important pour laisser une trace dans l'histoire, or celle-ci n'en signale aucun.

On pourrait aussi penser qu'il s'agit là d'un charnier consécutif à un massacre lors d'une quelconque invasion. Certes celles-ci furent nombreuses au cours des siècles, mais jamais la population du hameau n'a été susceptible de fournir autant de victimes, même si aucun des habitants n'avait cherché son salut dans la fuite à l'approche de l'envahisseur. De plus, il n'est pas habituel de rencontrer dans les charniers des cercueils de pierre.

Il faut donc écarter ces deux hypothèses et il reste à peu près certain qu'on a simplement découvert une partie du cimetière de la Commanderie, et une petite partie seulement, si l'on considère l'étroite bande de terrain explorée.

Il est fort probable d'ailleurs que les habitants du hameau n'étaient pas inhumés dans ce cimetière car il appartenait à la paroisse de Norges-la-Ville et les curés de Norges, souvent en difficulté avec les Antonins, n'auraient pas toléré un tel empiètement sur leur juridiction. Le cimetière de la Commanderie était donc réservé aux moines et aux étrangers qui décédaient dans l'établissement, et si son importance n'est guère une preuve de l'efficacité des soins, elle témoigne du moins de l'activité de l'hôpital.

Un autre élément d'appréciation nous est fourni par le fait que la Commanderie de Norges-le-Bas fut bientôt placée à la tête des autres Commanderies de Saint Antoine établies en Bourgogne, notamment à Chalon, à Lamarche-sur-Saône en 1202, à Mont-Jean et à Etais.

La filiale d'Etats mérite une mention particulière parce qu'elle fut concédée aux Antonins avant la maison de Norges-le-Bas. En effet en 1210, le Duc Eudes III de la race Capétienne se charge de tenir la main et de garantir une donation faite aux Frères de l'Hôpital Saint-Antoine d'Etats par son chambellan Mathieu, sire d'Etats et de Puits. En demandant cette garantie, les moines avaient pris une sage précaution, car le sire d'Etats ne s'acquittait pas facilement de ses dettes puisqu'en 1215, Eudes III dut payer pour lui 320 livres réclamées par Guillaume, Comte de Mâcon et de Vienne.

La Commanderie d'Etats était d'ailleurs elle aussi florissante. En 1271, les Antonins de Norges pouvaient l'autoriser à abandonner à l'abbaye de Fontenay les biens qu'elle possédait à Nogent-les-Montbard.

A Norges-le-Bas, l'âge d'or de la Commanderie persista pendant trois siècles (XIII^e, XIV^e et XV^e) mais si elle put maintenir aussi longtemps sa prospérité ce fut non seulement en raison de ses importants revenus et de la générosité de ses visiteurs, mais aussi grâce à la haute protection dont elle bénéficia de la part des Ducs de Bourgogne.